

## Gérer un projet d'accessibilité pour un patrimoine immobilier

Formation 03



SIRET : 814 307 12000018 – APE : 7112 B  
Consultant Formateur Certifié ICPF&PSI : A100391  
Enregistré à l'agence nationale DPC sous le n° 9192  
Qualifié OPQIBI 0111 Prise en compte du handicap : 18 02 3600  
Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 76 81 01435 81 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Formacodes	22214
Formateurs et intervenants	<b>Thierry LIÈS</b> - Audit - Spécialiste accessibilité des bâtiments, certifié ICPF&PSI, agréé CNEFOP <b>Jean-Marc BERNARD</b> - Audit - Spécialiste handicap et accessibilité universelle
Tarifs et durées (à la date du document)	En présence : 1 080,00 € pour 3 j de 7 h, soit 21 h A distance : 900,00 € pour 3 j de 7 h, soit 21 h En entreprise : 2 700,00 € pour 3 j de 7 h, soit 21 h Exonération de TVA : en application des A. 256 et 256 A et 261-4-4° a du CGI <a href="#">Pour actualiser cliquer ici</a>
Lieux de formation	Carmaux, Bordeaux, Paris, Nantes, Arles, Toulouse, DROM et autre... (l'adresse sera communiquée après confirmation de l'inscription)
Conditions	Repas et hébergement non compris
Modalités d'accès Délais d'accès	Inter (en centre) : voir <a href="#">calendrier des sessions</a> sur le site internet Intra (en entreprise) : dates à convenir E-learning ou autres modalités de formation sur demande
Nombre de stagiaires	Jusqu'à 8 par session (âge minimum requis : 18 ans)
Taux de satisfaction des stagiaires (à la date du document)	<b>Non connu</b>
Validation	QCM et remise d'une attestation de compétences
Lien site internet	<a href="https://liessaccess.fr/formation-gerer-un-projet-d-accessibilite-pour-un-patrimoine-immobilier">https://liessaccess.fr/formation-gerer-un-projet-d-accessibilite-pour-un-patrimoine-immobilier</a>

Fiche mise à jour le 15/11/2020

## Description résumée

Gestion de projets d'accessibilité tous bâtiments et aménagements ; Préconisations réglementaires et de qualité d'usage ; Exercices pratiques et mises en situation ; Nombreux documents fournis dont guides, diagnostics et dossiers témoins, diaporama de la formation ; Suivi gratuit du premier projet post-formation.

## 1. Contexte

Il existe un volume important de travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public, en particulier par suite des dépôts des Ad'AP (mairies, écoles, commerces, etc.).

Il existe aussi une forte demande de travaux d'adaptation ou d'aménagement des logements par suite du vieillissement de la population et du développement du maintien à domicile.

La réglementation sur ces sujets est diverse, complexe et fortement évolutive.

Pour toutes ces raisons nous vous proposons une formation courte spécifique à votre activité.

Cette action de formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la Formation professionnelle ; elle concourt au développement des compétences dans la catégorie « Action de formation » mentionnée à l'article L. 6313-1 du Code du travail.

## 2. Public destinataire

---

Métiers de l'immobilier et gestionnaires d'Établissement Recevant du Public : Administrateur(rice)s, gestionnaires, chargé(e)s de projet, syndics de copropriété, agents immobiliers, responsables d'urbanisme ou de patrimoine, assistant(e)s à maître d'ouvrage, secrétaires de mairie, etc.

## 3. Prérequis

---

- Expérience ou diplôme attestant de la connaissance pratique et théorique des règles de l'art de son métier
- Niveau 5 (BTS ou équivalent)
- Niveau 4 (BAC ou équivalent) et expérience professionnelle
- Niveau 3 (CAP ou équivalent) et expérience professionnelle significative

Admission sur CV, lettre de motivation, entretien téléphonique

- Prérequis techniques pour la formation à distance : ordinateur performant avec webcam et connexion internet haut-débit

## 4. Objectifs – but professionnel visé

---

Permettre aux professionnels impliqués dans l'accessibilité d'un patrimoine immobilier de maîtriser les règles d'accessibilité et de qualité d'usage, et de mener à bien la gestion d'un projet.

À l'issue de la formation, le stagiaire devra être capable de :

- 4.1. Gérer un projet de travaux qui, au-delà des règles minimales de la réglementation, prennent en compte le confort d'usage pour les quatre familles de handicap.
- 4.2. Exploiter les règles d'accessibilité des différentes réglementations concernant les établissements recevant du public (ERP), les installations ouvertes au public (IOP), les maisons individuelles, les logements saisonniers et les bâtiments d'habitation collectifs, lors d'une opération de construction, d'aménagement ou de rénovation.
- 4.3. Comprendre les fonctions et le contenu d'un diagnostic accessibilité, d'un Ad'AP, d'une déclaration de travaux, d'une attestation de conformité, d'un Registre public d'accessibilité et de tout autre document administratif ou notice descriptive nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'accessibilité d'un ERP.
- 4.4. Assister un maître d'ouvrage lors des différentes phases d'une opération de mise en conformité de l'accessibilité en constituant le dossier complet de mise en conformité, pièces écrites et pièces graphiques, en gérant sa transmission aux autorités et commissions compétentes et en planifiant la réalisation des travaux.
- 4.5. Piloter les aspects juridiques et financiers d'un projet d'adaptation de logement et collaborer avec un(e) ergothérapeute un(e) professionnel(le) du bâtiment.

## 5. Objectifs pédagogiques à atteindre

---

Pendant la formation, les participants, suivant leur fonction dans le projet, devront :

- 5.1. Acquérir des connaissances sur les déficiences et les besoins pour les quatre familles de handicap.
- 5.2. Savoir où trouver les règles d'accessibilité spécifiques au cadre bâti existant et aux nouvelles constructions dans le cadre de son métier.
- 5.3. Savoir lire et vérifier le contenu d'un diagnostic d'accessibilité, d'une déclaration de travaux, d'une attestation de conformité, et savoir rédiger un registre d'accessibilité et tout autre document administratif permettant de gérer un Ad'AP.
- 5.4. Repérer les échéances administratives imposées aux maîtres d'ouvrage et les parties prenantes d'une mise en conformité d'un ERP.
- 5.5. Repérer les droits et devoirs d'un bailleur ainsi que les opérateurs-clés concernant la santé, le bâtiment, l'accompagnement et le financement

## 6. Méthodes et moyens pédagogiques

---

Enseignement théorique et pratique avec mise en situation professionnelle sur le terrain (étude de cas, y compris mesures et utilisation du matériel requis) seul, en binôme et en retour avec le groupe.

Matériel :

- Vidéo-projection (textes, schémas, photos, vidéos)
- Matériel et équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle...)
- Documents papiers de dossiers témoins réalisés mis à disposition
- Documentation, grilles de "logiciels" de diagnostic sur clé USB

Pour la formation à distance en mode "classe virtuelle" :

- Plateforme de connexion APOLEARN ou DIGIFORMA
- Prérequis techniques : ordinateur performant avec webcam et connexion internet haut-débit
- Jours et horaires imposés
- Travail personnel à réaliser en plus des heures de "classe virtuelle" estimé à 2 jours
- Possibilité de participation à distance à une formation en mode présentiel

## 7. Programme et contenu

---

### JOUR 1 :

- Présentation de l'action de formation
- Tour de table et partage des activités et projets professionnels
- Rappel des objectifs de la formation et présentation du déroulement du stage

Sensibilisation au handicap avec mise en situation :

- **Module ACCESS-01 : Handicaps, déficiences et besoins – Définir les caractéristiques des quatre familles de handicap**

Compétences développées : Être capable de déterminer les besoins principaux pour les quatre familles de handicap

- > Caractéristiques des différents types de handicap et descriptif des déficiences fréquentes
- > Mise en parallèle avec les difficultés des personnes âgées
- > Manipulation du matériel et des équipements de mise en situation de handicap (fauteuil roulant manuel ou électrique, lunettes de vision altérée ou bandeau de cécité, canne d'aveugle, tenue de vieillissement...)
- > Exercices de mise en situation en intérieur et en extérieur pour simuler toutes les étapes de la chaîne de déplacement
- > Retours d'expériences, échanges

- **Module ADAPT-01 : Adaptation d'un logement – Collaborer avec les parties prenantes**

Compétences développées : Être capable de travailler en collaboration tripartite : ergothérapeute, organisme social facilitateur de type "guichet unique" et professionnel du bâtiment

- > Présentation des différents rôles des intervenants lors de l'adaptation d'un logement : organismes publics et financeurs, conseiller habitat, ergothérapeute, professionnels du bâtiment
- > Développement autour de la collaboration attendue : professionnel de la santé/professionnel du bâtiment
- > Les différentes étapes d'un projet d'adaptation

- **Module ADAPT-22 : Adaptation d'un logement – Gérer les aspects humains et juridiques**

Compétences développées : Être capable de définir les obligations du bailleur

- > Prise en compte de l'environnement psychosocial
- > Présentation du cadre juridique lié au Code de la construction et de l'habitation

## JOUR 2 :

- **Module ACCESS-02 : Réglementations et documents d'audit – Comprendre et exploiter un rapport de diagnostic d'accessibilité d'un établissement grâce à une connaissance des réglementations propres à l'accessibilité**

Compétences développées : Être capable d'appliquer la réglementation adaptée au bâtiment ou à l'installation étudié(e) ; Être capable, lors d'opérations de construction, de rénovation ou de diagnostic, de réussir ou de solutionner l'accessibilité aux personnes handicapées, au sens de la réglementation.

- > Continuité ou rupture de la chaîne de déplacement : voirie, entrée de la parcelle, stationnement, cheminements extérieurs, accès au bâtiment, accueil, circulations horizontales, circulations verticales, sanitaires, toutes salles
- > Règles d'accessibilité applicables aux ERP/IOP dans un cadre existant et mise en parallèle avec les règles de la construction
- > Règles d'accessibilité applicables à la voirie et aux espaces publics
- > Les besoins d'espaces, limites dimensionnelles

- > Exercices de diagnostic (fourniture d'une grille complète avec listes déroulantes : non-conformité et préconisations)
  - > Résolution de problèmes et solutions multiples
  - > Les erreurs à éviter
- **Module ACCESS-03 : Documents administratifs – Comprendre un Ad'AP, une déclaration de travaux, une attestation de conformité et un Registre public d'accessibilité**
- Compétences développées : Être capable de reconnaître les différents documents administratifs propres à l'accessibilité, leur utilité, leur fonction et leur place dans les phases d'une opération de mise en conformité de l'accessibilité d'un établissement ou d'un aménagement.
- > Présentation des Ad'AP, des demandes d'autorisation de travaux et des attestations de conformité (Cerfa officiels)
  - > Présentation du Registre public d'accessibilité (composition, diffusion et gestion)
  - > Exercices pratiques de renseignement des Cerfa et documents officiels
- Remise d'un document mémo des connaissances apportées dans la journée

### JOUR 3 :

- Questionnaire et autocorrection sur les connaissances apportées la veille

Journée de mise en situation avec étude de cas (ou travail personnel si formation à distance, avec visa du formateur) :

- **Module ACCESS-11 : Constitution d'un dossier d'accessibilité complet pour un établissement recevant du public ou un bâtiment d'habitation – Etude de cas**
- Compétences développées : Être capable de réaliser des prestations professionnelles pour un client réel dans un temps imparti ; Être capable de rédiger, corriger et ordonner des documents techniques et administratifs en vue de leur exploitation par le client auprès de la mairie, de la préfecture ou d'autres organes officiels.
- > Exploiter un diagnostic d'accessibilité, tenir compte, pour un ERP, de l'année de construction, de la catégorie, du type, des prestations apportées au public, des particularités, de la politique d'accessibilité du donneur d'ordre, de l'Ad'AP et des éventuelles modifications à y faire, des contraintes avec la voirie publique
  - > Traiter un cas dérogatoire pour un ERP et préparer les concertations avec l'UDAP (Architecte des Bâtiments de France) et la DDTM (service de l'urbanisme de la préfecture)
  - > Compléter et finaliser un dossier d'adaptation de logement
- > Mise en situation professionnelle à partir d'un cas réel ou fictif : constitution d'un dossier complet de mise en conformité, gestion de la transmission aux autorités et commissions compétentes, planification de la réalisation des travaux
- Réalisation en situation professionnalisante à partir d'un cas réel ou fictif d'un dossier type d'accessibilité ou d'adaptation, comprenant l'état des lieux, le rapport de diagnostic, et la déclaration administrative éventuelle des travaux d'un établissement recevant du public dans un cadre bâti existant
  - Réalisation d'exercices avec des niveaux de difficulté progressifs

## 8. Modalités d'information et d'accueil

---

Nos salles sont accessibles aux personnes utilisatrices d'un fauteuil roulant selon les dispositions réglementaires en vigueur. Nous pouvons répondre à d'autres spécificités sur demande (mobilier, boucle à induction magnétique...). Cela ferait l'objet d'un avenant à la convention de formation.

Une convocation à la session de formation est adressée 10 jours avant la session de formation.

Le formateur prend en charge les stagiaires dès leur arrivée. Il gère l'emploi du temps et propose de prendre les repas de la pause déjeuner en commun. À chaque candidat est remis un livret d'accueil comprenant notamment la présente fiche et le règlement intérieur.

Un tour de table permet aux stagiaires de se présenter, d'exprimer ce qu'ils attendent de la formation et les applications qu'ils en feront dans leur activité professionnelle. Cela permet au formateur de prévoir le transfert des compétences à faciliter. Il rappelle les objectifs de la formation avant de commencer le programme.

Les questions sont libres et participent à la richesse des échanges et au rythme des différentes interventions.

## 9. Modalités de contrôle continu

---

Des questionnaires à réponses ouvertes sont proposés le lendemain matin des jours de formation. Une autocorrection est aussitôt effectuée. Ce questionnaire n'est pas noté et n'entre pas dans l'évaluation finale du candidat.

Une étude de cas est réalisée in situ en binôme, avec du matériel professionnel de mesure, et confrontée aux avis des pairs puis à celui du formateur.

La répétition et la reformulation sont régulièrement pratiquées.

## 10. Modalités d'évaluation des acquisitions

---

En fin de session, chaque candidat doit répondre à un QCM d'une quarantaine de questions. Le résultat du QCM compte pour la validation des connaissances acquises pendant le stage. Une attestation de compétences est remise si un nombre suffisant de bonnes réponses est atteint.



## Choisir LIESS ACCESS pour l'expertise et la complémentarité des intervenants

LIESS ACCESS s'associe les compétences de formateurs et intervenants spécialisés dans leur domaine et ayant une solide expérience de terrain, afin de délivrer des formations de qualité. LIESS ACCESS met tout en œuvre pour que les bénéficiaires des formations soient rapidement opérationnels et autonomes dans l'exercice des acquis de la formation au sein de leur activité professionnelle.

Dans le cadre de la certification ICPF&PSI, agréé CNEFOP, LIESS ACCESS vise l'excellence dans toutes ses prestations.

Une grande documentation numérique est partagée en fin de session de formation, y compris des fichiers modifiables, une grille de rapport de diagnostic complète en version Word avec proposition rédactionnelle par listes déroulantes, des tableaux de programmation de travaux et de prix du BTP en version Excel.

Important ! Une assistance à distance après formation est assurée pour le premier chantier ou dossier.

Cette formation permet d'être référencé(e) sur le réseau professionnel HANDI-RENOV.

### Thierry LIES,

Dirigeant de LIESS ACCESS, expert dans l'audit d'accessibilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage des bâtiments et aménagements.

Consultant-formateur certifié ICPF (agréé CNEFOP) et qualifié OPQIBI pour la prise en charge du handicap, responsable et concepteur des formations, gestionnaire du réseau de professionnels HANDI-RENOV.



Session de formation à Paris (75)

### Jean-Marc BERNARD,

Consultant expert dans l'accessibilité universelle.

A joué un rôle de représentation au sein de différentes commissions et instances publiques, un rôle de conseil pour la ville de Paris lors de la mise en accessibilité du réseau des bus ; a été responsable Cadre de vie et Accessibilité à la Délégation de Paris puis conseiller technique Accessibilité Universelle à l'Association des Paralysés de France.



Session de formation à Mazères (33)